

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Délibération : **N° 2019-09-128**
OBJET : **SAUR - RAPPORT ANNUEL 2018 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
Nomenclature : **1.2.5**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 09 128 -
ANNEXE RAD 2018
TREILLIERES.pdf

Le trente septembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix neuf septembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Elisa DRION donne pouvoir à Florence CABRESIN, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Valérie ROBERT donne pouvoir à Magali LEMASSON

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3, R. 1411-7 et L.2224-5 ;

Considérant le rapport annuel du délégataire « SAUR » sur les services publics d'assainissement collectif des eaux usées pour l'exercice 2018 ;

Considérant que le rapport a fait l'objet d'une présentation en commission aménagement le 18 septembre 2019 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de la SAUR concernant l'exécution des services publics d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 ;

- **D'EMETTRE un avis favorable** sur le rapport, ci-annexé, concernant le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 30 septembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.

aire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
044-214102097-20190930-2019-09-128-DE
Date de transmission : 04/10/2019
Date de réception préfecture : 04/10/2019